



219 ESC 18 F rév. 1 fin
Original : français

RÉSOLUTION 449

sur

POTENTIALITÉS ET DÉFIS DANS UN DOMAINE SPATIAL EN MUTATION*

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** que l'espace représente, à l'échelle mondiale, un domaine critique en termes de concurrence et de coopération, un bastion de l'économie et du développement technologique et un domaine scientifique d'une importance vitale ;
2. **Consciente** que l'espace devient un théâtre militaire important où évoluent des satellites qui jouent un rôle essentiel pour les forces terrestres, maritimes et aériennes de nombreuses armées nationales, dont celles des membres de l'OTAN ;
3. **Constatant** que le secteur spatial connaît des changements fondamentaux dus à la numérisation, à la miniaturisation des composants et au rôle croissant d'acteurs privés ;
4. **Reconnaissant** que le domaine dit du « nouvel âge spatial » (ou *New Space*) est synonyme de progrès scientifiques et économiques mais présente également de nouveaux risques ;
5. **Consciente** que ces risques comprennent la présence potentielle d'acteurs malveillants, le développement de systèmes d'armes terrestres et en orbite, la vulnérabilité des télécommunications – allant de l'observation terrestre et de l'architecture de l'espace numérique à des cyberattaques voire à des attaques physiques – ainsi que la prolifération de débris anthropiques sur des orbites vitales ;
6. **Notant** avec préoccupation le caractère de plus en plus perturbateur des programmes de guerre spatiale en Chine et en Russie, y compris l'emploi croissant par la Chine de capacités antisatellites (ASAT) et celui, par la Russie, de capacités de brouillage et de mystification ;
7. **Saluant** la collaboration internationale dans l'espace sur toute une série de domaines dont l'accès aux vecteurs de lancement, le partage d'informations sur les accidents au lancement et dans l'espace ainsi que des projets scientifiques tels que la station spatiale internationale et le rover d'exploration de la planète Mars ;
8. **Reconnaissant** que les opérations de l'OTAN sont fortement tributaires des capacités spatiales nationales dans divers domaines, allant du renseignement, de la surveillance terrestre, de la navigation, de la détection lointaine et de la couverture radar à la gestion des catastrophes ;

* présentée par la commission de l'économie et de la sécurité et adoptée par l'Assemblée plénière le lundi 19 novembre 2018, à Halifax (Canada)

9. **Saluant** la politique spatiale globale, dont l'OTAN a consenti le développement lors du sommet de Bruxelles de 2018 et l'engagement des Alliés à promouvoir une non-militarisation de l'espace ;

10. **Reconnaissant** la nécessité d'actualiser le droit international régissant les activités spatiales pour des questions allant de la militarisation de l'espace et de l'exploitation minière spatiale à la formation de débris ;

11. **DEMANDE INSTAMMENT** aux gouvernements et parlements membres de l'Alliance atlantique :

- a. de veiller à ce que l'espace reste un domaine de coopération mondiale en dépit de son importance, à échelle nationale, pour les milieux militaires et du renseignement ;
 - b. de donner la priorité à l'établissement de règles et de normes partagées par tous, assurant une gouvernance plus efficace du patrimoine mondial que constitue l'espace, notamment dû à la présence croissante d'acteurs étatiques et non étatiques ;
 - c. de renforcer les règles et les normes qui visent à restreindre le problème des débris en orbites où opèrent des systèmes satellitaires vitaux, y compris d'imposer de sévères restrictions sur les essais et le déploiement de systèmes d'armes antisatellites ;
 - d. d'approfondir leur collaboration avec les entreprises privées, afin de veiller à ce que leurs satellites soient protégés contre toute cyberattaque ;
 - e. de développer des instances plus efficaces impliquant les acteurs majeurs de l'espace, ayant pour objectif de promouvoir un dialogue et un pouvoir décisionnel constructifs en matière de politique spatiale ;
 - f. d'encourager l'OTAN à développer une politique spatiale ciblée, une interopérabilité et un partage des capacités au sein de l'Alliance, non pas parce que l'espace sera le prochain théâtre de conflits, mais parce que les capacités de l'OTAN dépendent de plus en plus de ressources qui s'y trouvent.
-